

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 07 mai 2021

**Création de la SEML « Calorie Kehl-Strasbourg » :
l'Eurométropole à l'initiative de l'un des plus importants
projets transfrontaliers de récupération de chaleur**

L'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée comme objectif d'atteindre le 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. Le but est de faire du territoire un producteur d'énergie verte, locale, permettant d'atteindre la neutralité carbone et de réduire sa dépendance et sa facture énergétique.

Dans ce cadre et comme prévu dans le Schéma Directeur des Énergies, la récupération de chaleur non exploitée, dite « fatale », produite par l'industrie a un rôle important à jouer dans le mix énergétique local.

À ce titre, la collectivité a engagé depuis 2018 un partenariat visant à importer la chaleur fatale issue de l'aciérie « Badische Stahlwerke GMBH » (BSW) de Kehl afin d'accroître la part d'énergies renouvelables circulant dans les réseaux de chaleur du territoire. Pour la transporter, la réalisation d'une conduite transfrontalière est nécessaire.

Le conseil de l'Eurométropole a approuvé ce vendredi 7 mai la création de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) transfrontalière « Calorie Kehl-Strasbourg », dont l'objet social sera de réaliser et d'exploiter cette conduite dans le cadre d'une gouvernance majoritairement publique. La SEML sera détenue par six actionnaires, dont l'Eurométropole de Strasbourg en sera le principal.

Ce projet permettra dès sa mise en œuvre, de disposer d'un complément d'énergie renouvelable de 55 GWh / an, l'équivalent de 5 500 logements chauffés, réduisant l'emploi de sources d'énergies fossiles et les pollutions qui en découlent. Dès le début de son exploitation, les émissions carbone seraient ainsi réduites de 17 000 tonnes / an, correspondant à 14 200 véhicules¹. À terme, ce sont 135 GWh d'énergie par an qui pourront être récupérés.

La constitution de la SEML « Calorie Kehl – Strasbourg » avec l'ensemble des partenaires est prévue pour le début du second semestre 2021. Les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées entre la fin d'année et la mi-2022. Quant à la réalisation de la conduite, les travaux devraient débuter à la suite pour trois ans afin de pouvoir livrer la nouvelle chaleur à compter de l'été 2025.

¹ (10 000 Km/an à 120g CO²/km).